

Le 9 juin 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST, TENUE MARDI LE 9 JUIN 2026, À 19H30, À L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA.

Présences :

Louis Leclerc, conseiller Ville d'Alma	Marc Fortin, conseiller Ville de Desbiens
Jonathan Bellemarre, conseiller Ville d'Alma	Mario Desbiens, maire Municipalité Ste-Monique-de-Honfleur
Bianka Villeneuve, conseillère Ville d'Alma	Jacob Coulombe, maire Municipalité de Saint-Gédéon
Audrée Villeneuve, conseillère Ville d'Alma	Johanne Lavoie, mairesse Municipalité de Saint-Nazaire
André Fortin, maire Ville Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Johanne Morissette, mairesse Municipalité de Lamarche
Louis Ouellet, maire et préfet Municipalité de L'Ascension de N.S.	Marie-Josée Larouche, mairesse Municipalité de Labrecque
François Claveau, conseiller Municipalité d'Hébertville	Jacinthe Larouche, mairesse Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon
Michel Claveau, conseiller Municipalité d'Hébertville	Jean Tremblay, conseiller Municipalité de L'Ascension de N.S.
Marc Richard, maire Municipalité d'Hébertville	Patrick Bouchard, conseiller Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot

Absences :

Marc Laliberté, maire Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot	Maxim Lavoie, maire Ville de Desbiens
Sylvie Beaumont, mairesse Ville d'Alma	

Formant quorum sous la présidence de monsieur Louis Ouellet, préfet et maire de la municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur.

Étaient également présents Cynthia Tardif, directrice générale et greffière-trésorière, Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint, Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement et Marie-Pier Lapointe, directrice des finances.

Résolution 19470-06-2026

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)-VOLET 2-SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL 2020-2025-ADOPTION DU RAPPORT FINAL DES SOMMES DÉPENSÉES

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité (FRR), volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC signée entre la MRC et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour 2020-2025 se terminait le 31 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente, la ministre a délégué à la MRC une partie du Fonds Régions et Ruralité (FRR) conformément à l'article 21.23.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, c M-22.1), soit un montant total de 7 537 252 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière visait à soutenir la MRC dans l'exercice de ses compétences en matière de développement local et régional;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit produire et adopter, au plus tard le 30 juin 2026, un rapport final de reddition de comptes des sommes dépensées (référence : article 41 de ladite entente);

CONSIDÉRANT QU'UN résumé de cette reddition de comptes est déposé dans la plate-forme du conseil sans-papiers et que les membres de la MRC en ont pris connaissance;

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par madame Johanne Morissette, appuyé de monsieur Michel Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter le document mentionné dans le préambule de la présente résolution ;

QUE ledit rapport de même que la présente résolution soient affichés sur le site internet de la MRC et transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

Louis Ouellet, préfet

Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint
Alma, le 10 juin 2026

